

## Mission de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge Cahier des charges

### Présentation de la mission de sensibilisation à l'écriture scénaristique

Le CNC souhaite poursuivre la mission de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge lancée en 2020 en proposant la mise en place de quatre volets distincts et cumulables (chaque volet est détaillé ci-après) :

- **Volet 1 : organiser et/ou accompagner des ateliers d'écriture scénaristique dès le plus jeune âge entre juillet 2025 et juillet 2026**
- **Volet 2 : communiquer, démarcher, organiser et encadrer au niveau départemental la cinquième édition du défi *Écris ta série !***
- **Volet 3 : dans le cadre du défi *Écris ta série !*, superviser l'organisation régionale du comité de lecture qui présélectionnera un projet finaliste par catégorie et par région.**
- **Volet 4 : organiser au niveau régional un temps de valorisation, de restitution et de rencontres autour de l'écriture scénaristique chez les jeunes.**

### Objectif de la mesure

La dimension technique de l'écriture de scénario et du métier de scénariste doit être mieux reconnue. L'écriture doit être revalorisée comme une étape essentielle dans le processus de fabrication des œuvres audiovisuelles au sens large.

Dans ce cadre, une culture du récit et de la dramaturgie appliquée aux domaines de la création audiovisuelle doit s'établir dès le plus jeune âge en France et participer également d'un renouvellement des talents de l'écriture sur le territoire. C'est pourquoi il faut sensibiliser les jeunes aux techniques d'écriture et à la création par l'écrit et pratiquer l'écriture créative de façon répétée.

### Une approche centrée sur l'écriture scénaristique

Tenant compte de la place et de l'importance du scénariste dans une œuvre audiovisuelle, la mission de sensibilisation se veut centrée sur les questions d'écriture et se démarque de la réalisation. C'est pourquoi le défi *Écris ta série !* ainsi que les ateliers n'aborderont pas les techniques de réalisation, plus souvent proposées au sein d'ateliers.

Les pratiques d'écriture pourront bien entendu aboutir à des ateliers de réalisation selon les volontés des structures, mais ces pratiques autour de la réalisation n'entrent pas dans le périmètre de la subvention.

### Actions demandées aux structures bénéficiaires de la subvention

L'accompagnement au défi *Écris ta série !*, tout comme l'organisation d'ateliers d'écriture scénaristique, doit proposer une expérience enrichissante et ludique autour de l'écriture scénaristique. Il doit permettre à tous les jeunes qui le souhaitent :

- d'acquérir des bases d'écriture scénaristique et un vocabulaire du cinéma et de l'audiovisuel
- de développer leurs compétences en matière d'expression écrite
- de développer leurs compétences en matière d'expression orale (travail en groupe, pratique du pitch)

- de comprendre le métier de scénariste et son importance dans la qualité des œuvres produites
- de rencontrer les acteurs culturels et les professionnels œuvrant dans leur périmètre géographique

Tous les jeunes, quelle que soit leur capacité d'expression écrite, doivent pouvoir participer. La pratique de l'oralité dans l'écriture de série doit permettre à tous de s'exprimer et d'en retirer une expérience enrichissante.

### Périmètre géographique d'action

Les structures sont subventionnées au niveau départemental. **Chaque structure est donc susceptible d'intervenir dans un périmètre départemental** et doit pouvoir intervenir dans les zones rurales.

### Montant de la subvention

La demande de subvention sera adressée par la structure au CNC via le site Démarches-simplifiées.fr. En contrepartie du versement de la subvention, la structure s'engage à couvrir un ou plusieurs volets sélectionnés dans le formulaire de demande de subvention :

- Volet 1 : organiser et/ou accompagner des ateliers d'écriture scénaristique dès le plus jeune âge entre juillet 2025 et juillet 2026 : 5 000 € par département couvert
- Volet 2 : communiquer, démarcher, organiser et encadrer au niveau départemental les participants de la cinquième édition du défi *Écris ta série !* : 5 000 € par département couvert
- Volet 3 : organiser le comité régional de présélection des dossiers du défi *Écris ta série !*. Une seule structure assurera l'organisation pour l'ensemble de la région : 2 000 €. Les départements d'Outre-mer seront regroupés en un seul comité régional.
- Volet 4 : organiser au niveau régional un temps de valorisation, de restitution et de rencontres autour de l'écriture scénaristique chez les jeunes : 5 000 € par région couverte.

Pour les volets 1 et 2, les structures peuvent candidater pour plusieurs départements (la subvention sera alors multipliée par le nombre de départements couverts).

#### **Exemple 1 :**

La structure XXX demande à couvrir les 3 volets, dans le département de l'Oise : sa subvention sera donc de 12 000 €.

#### **Exemple 2 :**

La structure YYY demande à couvrir les volets 1 et 2 dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin : sa subvention s'élèvera à 20 000 € (2 x 5000 € pour le Haut-Rhin et 2 x 5000 € pour le Bas-Rhin).

#### **Exemple 3 :**

La structure ZZZ demande à couvrir l'volet 1 dans 3 départements : sa subvention s'élèvera à 15 000 €.

#### **Exemple 4 :**

la structure VVV demande à couvrir les volets 1 et 2 dans 3 départements + couvrir l'volet régionale n+3 : sa subvention sera de 32 000 € (10 000 € x 3 + 2 000 €).

La structure bénéficiaire de la subvention sera notifiée par courrier à l'issue de l'instruction de son dossier de demande de soutien et du passage devant un comité de sélection.

En cas de demandes multiples pour un même département (tous les volets sont concernés), l'ensemble des demandeurs sera informé des autres candidatures déposées, ceci afin de favoriser les partenariats.

### Structures éligibles

Les structures éligibles sont des structures établies en France. Elles peuvent être des Pôles régionaux d'éducation aux images, faire partie des coordinations *Ecole et cinéma*, *Collège au cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma* ou relever des coordinations régionales *Passeurs d'images*, les organismes œuvrant pour la diffusion culturelle et le développement des publics, ainsi que les bibliothèques, médiathèques ou toute autre structure qui pourra justifier de sa capacité à prendre en charge le programme.

### Outils mis à disposition sur le site du CNC

Tous les outils et les informations de la mission de sensibilisation sont regroupés sur une seule page du site du CNC : <https://www.cnc.fr/series-tv/sensibilisation-a-l-ecriture-scenaristique-des-le-plus-jeune-age>

### Modalités pour la demande de subvention

**Le dépôt des candidatures sera ouvert du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2025 sur le site Démarches simplifiées à l'adresse suivante :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sensibilisation2025-2026>

La structure renseigne la demande ainsi que les départements/régions et volets souhaités.

A l'issue de l'instruction des dossiers de demande d'aide et d'un comité de direction, une réponse sera transmise par écrit. La subvention peut alors être versée à ce moment-là pour les volets 1, 3 et 4.

**En ce qui concerne le volet 2, pour l'encadrement du défi *Écris ta série !*, la subvention est conditionnée à l'inscription effective de groupes et classes dans le département.**

La mesure s'adresse aux structures, à raison d'une structure subventionnée par département.

Il est demandé de créer le plus possible d'interactions entre les jeunes et le milieu professionnel (rencontre avec des scénaristes, déplacement dans des festivals à proximité, visite de tournages...). L'intervention rémunérée de scénaristes dans le cadre de cet accompagnement est naturellement recommandée.

### Pièces à fournir pour la demande de subvention sur Démarches-simplifiées

- 1/ Renseignement des champs du **formulaire** de demande sur Démarches-simplifiées
- 2/ Une **lettre de demande de subvention** précisant le montant de la subvention demandée ainsi que le projet prévisionnel des actions autour de l'écriture scénaristique.
- 3/ Un **budget prévisionnel** mentionnant, le cas échéant, les partenaires financiers acquis et escomptés.
- 4/ Les éléments d'identification de la structure : si votre structure a déjà été soutenue par le CNC, il vous suffit de nous confirmer votre RIB et de nous transmettre les éléments listés au point ci-dessus qui auraient évolué depuis le dernier dossier déposé.

**Si votre structure n'a jamais été soutenue par le CNC, sont attendues les pièces suivantes:**

***Pour une association :***

- Une fiche de situation INSEE
- Les statuts de l'association à jour
- L'adresse du président inscrite sur les statuts + date et lieu de naissance ou CNI
- Le RIB (RIB dématérialisé avec attestation du responsable ou scan tamponné et signé par la banque)

***Pour une société :***

- K-BIS de la société de moins de 3 mois
- RIB dématérialisé à l'un des formats suivants :
  - Un scan tamponné et signé par la banque
  - ou
  - Un RIB numérique accompagné d'une attestation du représentant légal\*\*

\*\* L'attestation du responsable légal de la société bénéficiaire de l'aide, peut être transmise grâce à un mail, qui permet de bien identifier son émetteur en tant que représentant légal, (ou via un document PDF) et doit respecter la formule type suivante :

*« Je soussigné M ou Mme XXX représentant légal de la société XXX atteste que le compte bancaire en pièce jointe est ouvert au nom de la société XXX SIREN 999 999 999 »*

*Monsieur XXXX YYYY*

*Ex : Gérant de la société*

**Bilan des opérations mises en place**

Un bilan détaillé des actions menées sera obligatoire et à remettre **au plus tard le 5 octobre 2026** au CNC. Les structures soutenues feront un retour sous forme d'une synthèse qualitative et quantitative de ces volets permettant d'évaluer leur impact. Elles fourniront également un budget détaillé des dépenses réalisées.

**Pour toute question**

**Virginie Risch**

Chargée de développement des opérations d'éducation aux images

Direction de la création, des territoires et des publics

Centre national du cinéma et de l'image animée

**291 Boulevard Raspail - 75675 Paris Cedex 14**

**Tél. 01 44 34 38 52**



## Présentation des différents volets de la subvention

### **Volet 1 : organiser et/ou accompagner des ateliers libres d'écriture scénaristique dès le plus jeune âge entre juillet 2025 et juillet 2026**

Le premier volet propose aux structures subventionnées d'organiser et d'accompagner des ateliers d'écriture scénaristique auprès d'enfants et de jeunes jusqu'à 18 ans. Ils concernent l'écriture scénaristique au sens large (cinématographique, audiovisuelle, série, court-métrage, documentaire, quel que soit le genre et la durée). **Les ateliers restent centrés sur l'apprentissage et le développement des techniques d'écriture scénaristique, les fonds dédiés ne pouvant pas être utilisés pour des actions de réalisation.**

Les structures subventionnées sont invitées à organiser, entre juillet 2025 et juillet 2026, des ateliers d'écriture scénaristique pour tous les âges (enfants et adolescents) dans un périmètre départemental.

La forme, la durée et la récurrence des ateliers est laissée à la libre appréciation de la structure organisatrice. Ces ateliers peuvent avoir lieu sur le temps scolaire ou hors du temps scolaire.

Les actions peuvent être menées en lien avec d'autres acteurs locaux (médiathèques, espaces culturels, centres sociaux, etc.) en s'appuyant au maximum sur les compétences et les talents des professionnels à proximité (interventions de scénaristes, participation à des festivals, à des tournages, etc.).

#### Combien de jeunes seront encadrés par chaque structure ?

Le nombre de jeunes bénéficiaires des ateliers sera modulé en fonction des demandes du public et des contraintes inhérentes à chaque département notamment l'éloignement géographique. Dans le cadre de ce volet, il est attendu l'encadrement d'à minima 130 jeunes par département couvert (temps scolaire et hors temps scolaire). Une attention particulière devra être portée à la couverture des zones rurales et périphériques qui peuvent se retrouver éloignées des offres d'éducation artistique et culturelle. Les structures sont également incitées, tant que faire se peut, à couvrir plusieurs tranches d'âge des enfants et des jeunes.

## **Volet 2 : communiquer, démarcher, organiser et encadrer au niveau départemental la cinquième édition du défi *Écris ta série* !**

Le second volet concerne le défi Ecris ta série. La structure est subventionnée pour être la référente du défi à un niveau départemental. Sa mission est de communiquer, éventuellement démarcher, et accompagner les jeunes inscrits en temps scolaire et hors temps scolaire. Elle est encouragée à constituer et à accompagner des groupes hors temps scolaire.

5 classes sont sélectionnées dans chaque académie pour bénéficier d'un accompagnement d'une quinzaine d'heures d'intervention par une structure financée par le CNC (ou plus si les structures le souhaitent mais la subvention du CNC ne pourra pas être augmentée dans ce cas). Cette sélection est effectuée par la DAAC.

### Le défi *Écris ta série* !

La cinquième édition du défi d'écriture scénaristique sera proposée en temps scolaire et hors temps scolaire à partir de septembre 2025. Les inscriptions se font en ligne :

- du **1<sup>er</sup> avril au 05 juillet 2025** sur Adage pour les enseignants souhaitant postuler à un accompagnement financé par le CNC
- **tout au long de l'année** pour les enseignants souhaitant travailler en autonomie
- **tout au long de l'année** pour les groupes hors temps scolaire

Le Défi porte sur l'écriture collective d'un projet de série par des groupes de 3 à 8 jeunes (ou plus si nécessaire) âgés de 15 à 18 ans pour les lycéens, ou scolarisés en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pour la catégorie collège. Un adulte référent accompagnera ce groupe dans son parcours d'écriture. Pour accompagner les intervenants, le CNC a mis à disposition sur son site des outils pédagogiques permettant d'encadrer des ateliers d'écriture sérielle. Des temps d'accompagnements sont également proposés tout au long de l'année sous forme de webinaires.

### Le projet de série

Le dossier à rendre est calé sur les réalités professionnelles. Son contenu est le fruit des travaux d'un groupe de travail de la mission sensibilisation créée par le CNC.

Le dossier demandé pour l'ensemble des participants est constitué de :

- La page de présentation comprenant le titre et un résumé de la série en quelques phrases
- une courte note d'intention (nous préconisons 1 page)
- le concept de la série (nous préconisons 1 à 2 pages)
- une présentation des personnages principaux (en fonction du nombre de personnages)
- des éléments d'arches (format libre)
- le scénario de l'épisode pilote (ou une partie de scénario)
- un moodboard

### Thème de la série

**Le thème et le format de la fiction sont libres.** Tous les styles et tous les genres qui constituent une fiction sont permis.

Nous proposons néanmoins une thématique optionnelle, que l'ensemble des candidats est en possibilité de suivre et qui fera l'objet d'un prix complémentaire : **Les sciences**

Il doit nécessairement s'agir de l'écriture d'une série. L'encadrant du groupe est libre d'imposer un thème, un format, un style ou une base de départ.

Il est possible de travailler sur une série d'animation si celle-ci est fictionnée.

## Combien de jeunes seront encadrés par chaque structure ?

Il n'est pas possible d'anticiper le nombre de groupes participant au défi *Écris ta série !* avant la clôture des inscriptions. Les structures élaboreront et moduleront donc leur accompagnement pour le défi d'écriture en fonction du nombre d'inscrits. **La subvention est conditionnée à l'inscription effective de groupes et classes dans le département.** En cas de reliquat de subvention non utilisée pour le défi, le montant peut être utilisé pour les actions inscrites dans le volet 1.

## Inscriptions en temps scolaire

Les professeurs et encadrants inscrivent obligatoirement leur groupe sur la plateforme ADAGE (disponible via leur intranet) en indiquant s'ils souhaitent ou non bénéficier d'un accompagnement par une structure sélectionnée par le CNC.

Chaque DAAC, en lien avec la DGESCO sélectionne ensuite les 5 classes inscrites dans chaque académie qui pourront bénéficier d'un accompagnement par une structure à raison d'une quinzaine d'heures d'accompagnement minimum.

Une fois la période d'inscriptions close et la sélection transmise par la DAAC, le CNC transmet à la structure la liste des classes à suivre dans son département.

La nature et le contenu des interventions seront élaborés entre le professeur et la structure relai et viennent en appui du travail autour de l'écriture porté par le professeur. Il peut être utile que la première intervention avec le professeur soit réalisée par le responsable de la structure, ce qui permettra une présentation du défi ainsi que la mise en place claire d'un cadre de travail avec l'intervenant. Les sorties scolaires éventuellement organisées dans ce cadre (festivals, tables-rondes) relèvent de la responsabilité de l'établissement scolaire.

Chaque structure subventionnée par le CNC mettra à disposition les intervenants nécessaires et prendra en charge les éventuels frais engendrés pour l'organisation du défi (frais de déplacements etc...). Le cas échéant, elle prendra à sa charge la question de la responsabilité des mineurs.

En cas de groupe sélectionné pour la finale, elle proposera un accompagnement à la réalisation du pitch vidéo et pourra accompagner les finalistes lors de la remise des prix au CNC en juillet.

## Inscriptions hors temps scolaire

Pour les groupes hors temps scolaire, l'inscription peut se faire sur le lien suivant tout au long de l'année:

<https://forms.office.com/e/Jb4pYv4jWJ>

Les sessions d'écriture se déroulent hors du temps scolaire.

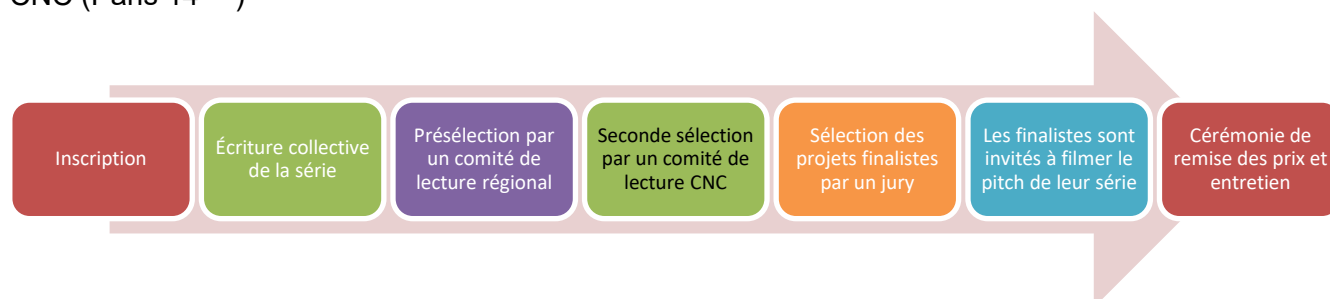
Soit la structure subventionnée accueille des groupes d'écriture directement dans ses locaux soit elle participe à l'organisation dans d'autres établissements et associations pour accompagner les groupes inscrits en proposant notamment des intervenants professionnels.

L'inscription peut être faite par la structure qui organise l'encadrement, ou par des adultes qui souhaiteraient encadrer un groupe de façon isolée.

## Calendrier prévisionnel du défi Ecris ta série 5

- Inscriptions en ligne :
  - du **1<sup>er</sup> avril au 05 juillet 2025** sur Adage pour les enseignants souhaitant postuler à un accompagnement financé par le CNC
  - **tout au long de l'année** pour les enseignants souhaitant travailler en autonomie
  - **tout au long de l'année** pour les groupes hors temps scolaire
- **Septembre 2025 à mai 2026** : rédaction des projets de séries par les participants
- **7 mai 2026 à 20h00** : limite pour rendre les projets de séries

- **31 mai 2026** : les comités de sélection régionaux font part au CNC de leurs projets sélectionnés
- **1<sup>er</sup> au 7 juin 2026** : comité de lecture CNC
- **9 juin 2026** : annonce par le CNC des projets régionaux finalistes
- **Juin 2026** : travail des finalistes autour du pitch
- Fin juin : envoi du pitch en vidéo au CNC
- Délibérations du jury national
- **3 juillet 2026** : rencontre entre les finalistes et le jury suivie de la cérémonie de remise des prix au CNC (Paris 14<sup>ème</sup>)



### **Volet 3 : dans le cadre du défi *Écris ta série !*, superviser l'organisation régionale du comité de présélection des finalistes régionaux**

**Dans le cadre du défi *Écris ta série !*, une structure candidate sera sélectionnée dans chaque région pour superviser l'organisation régionale du comité de lecture.**

Le comité de lecture présélectionnera un projet finaliste par catégorie et par région. Outre l'organisation du comité de lecture régional, il est demandé de faire un retour à l'oral aux groupes régionaux ayant participé au défi *Écris ta série !* dont les projets n'auront pas été sélectionnés.

Le comité de lecture doit être composé de lecteurs rémunérés, incluant le plus possible de scénaristes et d'un représentant de l'Education nationale.

Les outils d'organisation (calendrier, serveur, grille de lecture, indications de déontologie, etc.) seront fournis par le CNC.

Les dossiers étudiés comprennent les dossiers rédigés en temps scolaire et encadrés par une structure, les dossiers rédigés en temps scolaire en « candidat libre » et les dossiers rédigés par les groupes hors temps scolaire.

### **Volet 4 : organiser au niveau régional un temps de valorisation, restitution et rencontres autour de l'écriture scénaristique chez les jeunes**

Les bilans des dernières années ont fait remonter le besoin d'un temps de valorisation local pour les jeunes ayant participé au défi *Ecris ta série* ou à d'autres ateliers d'écriture scénaristique. Aussi, le CNC propose, à partir de cette année, de subventionner un temps de valorisation du travail des jeunes qui soit également un temps dédié à l'écriture scénaristique des jeunes.

Cette manifestation peut être portée par une ou plusieurs structures qui partageront la subvention et peut-être adossée à un festival. Il s'agit d'un montant forfaitaire non cumulable.

La manifestation doit être accessible géographiquement au plus grand nombre, mettre en valeur le travail des jeunes, notamment dans le cadre d'*Écris ta série !*, et proposer, si possible des temps de rencontres avec des professionnels.

Comme pour les autres volets de la mission de sensibilisation, les actions sont centrées sur l'écriture scénaristique auprès des jeunes.

La structure retenue pour porter ce volet doit avoir un périmètre d'action régional et les capacités suffisantes pour organiser ce temps.



[Pour toute question](#)

**Virginie Risch**

Chargée de développement des opérations d'éducation aux images

Direction de la création, des territoires et des publics

Centre national du cinéma et de l'image animée

**291 Boulevard Raspail - 75675 Paris Cedex 14**

**Tél. 01 44 34 38 52**